

FAITS SAILLANTS STATISTIQUES OFFICIELLES RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE

avril 2018

Données pour le mois d'avril 2018 :

► En avril 2018, on dénombre 5 917 événements, 5 887 naissances et 30 adoptions, pour lesquels des prestations au Régime québécois d'assurance parentale ont été versées.

► En avril 2018, on dénombre 11 681 nouveaux prestataires ce qui représente une augmentation de 287 prestataires (↑2,5%) par rapport à l'année précédente¹.

	avril 2017	avril 2018	Variation annuelle ¹	
			N	%
Régime de base	8 727	9 046	319	↑ 3,7%
Régime particulier	2 667	2 635	(32)	↓ -1,2%
Total	11 394	11 681	287	↑ 2,5%

► En avril 2018, les 11 681 nouveaux prestataires admis, se répartissent comme suit :

- 6 490 (55,6%) femmes
- 5 191 (44,4%) hommes

Cumulatif depuis le 1^{er} janvier 2018 :

► Du 1^{er} janvier au 30 avril 2018, l'ISQ estime à 26 400 le nombre de naissances au Québec, 22 826 de ces événements (86,5%)² ont généré des demandes de prestation au Régime québécois d'assurance parentale.

► Du 1^{er} janvier au 30 avril 2018, on compte 22 952 événements pour lesquels un parent a reçu une prestation au Régime québécois d'assurance parentale, presque la totalité soit, 22 826 (99,5%) sont des naissances.

	Comparaison des années 2017 et 2018 pour la période du 1 ^{er} janvier au 30 avril			
	2017	2018	Événements	
			N	%
Naissances	22 848	22 826	(22)	↓ -0,1%
Adoption	109	126	17	↑ 15,6%
Total	22 957	22 952	(5)	↓ 0,0%

► Du 1^{er} janvier au 30 avril 2018, on compte 40 165 prestataires admis au Régime québécois d'assurance parentale. De ce nombre 31 013 (77,2%) ont opté pour le régime de base, alors que 9 152 (22,8%) ont opté pour le régime particulier.

► Ces 40 165 prestataires admis au Régime québécois d'assurance parentale du 1^{er} janvier au 30 avril 2018 se répartissent comme suit, selon le type de régime et le groupe d'âge :

Groupe d'âge	Régime de base	Régime particulier	Total	
- de 20 ans	156	67	223	0,6%
20 - 24 ans	2 232	850	3 082	7,7%
25 - 29 ans	8 815	2 513	11 328	28,2%
30 - 34 ans	10 978	2 910	13 888	34,6%
35 - 39 ans	6 385	1 820	8 205	20,4%
40 - 44 ans	1 937	680	2 617	6,5%
45 ans et +	510	312	822	2,0%
Total	31 013	9 152	40 165	100,0%

Cumulatif depuis le 1^{er} janvier 2018 (suite) :

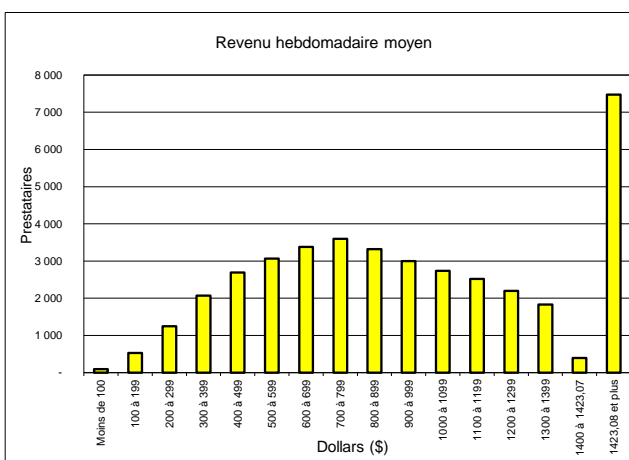
► Un peu plus de la moitié des prestataires se retrouvent dans trois régions du Québec :

- Montréal, avec 9 526 prestataires (23,7%);
- Montérégie, avec 7 528 prestataires (18,7%);
- Capitale-Nationale, avec 3 818 prestataires (9,5%);

► Les travailleurs autonomes et mixtes qui ont eu un enfant (naissance ou adoption) peuvent bénéficier du Régime québécois d'assurance parentale; 5,4 % des nouveaux prestataires de 2018 correspondent à cette catégorie de travailleurs.

	2017	%	2018	%
Salariés	39 723	94,5%	38 010	94,6%
Autonomes	1 483	3,5%	1 365	3,4%
Mixtes	840	2,0%	790	2,0%
Total	42 046	100,0%	40 165	100,0%

► Du 1^{er} janvier au 30 avril 2018, sur l'ensemble des nouveaux prestataires admis au régime, 33 535 prestataires (83,5%) avaient un revenu hebdomadaire moyen de 500 \$ et plus.



► Du 1^{er} janvier au 30 avril 2018, les prestations hebdomadaires moyennes versées pour chacune des catégories du plan de prestation se répartissent comme suit :

Type de prestation	Prestation moyenne hebdo (\$)
Maternité	525,69
Paternité	643,35
Parentale	498,73
Adoption	616,65

► Le Régime québécois d'assurance parentale prévoit un montant additionnel à verser aux familles à faible revenu si le revenu familial net est inférieur à 25 921 \$. Du 1^{er} janvier au 30 avril 2018, 2 044 (5,1%) nouveaux prestataires ont vu leurs prestations majorées d'un montant hebdomadaire moyen de 38,36 \$.

► Du 1^{er} janvier au 30 avril 2018, le Régime québécois d'assurance parentale a servi 120 125 prestataires.

De ce nombre 95 587 (79,6%) sont sous le régime de base et 24 538 (20,4%) sous le régime particulier.

¹ La comparaison avec l'année précédente doit être faite avec réserve. En effet, le versement des prestations du régime débute le dimanche et le nombre de dimanches peut varier à chaque mois.

² Les naissances multiples comptent pour un seul événement au Régime québécois d'assurance parentale.